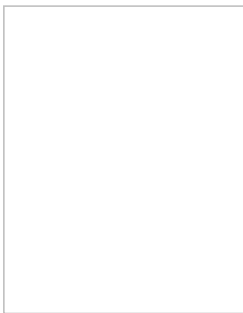


Mobilité

Voir aussi : [>>> Cartes CFF](#) [>>> Informations générales](#) [>>> Subvention](#)

Cartes journalières CGN



La commune de Founex met en vente chaque jour 2 Cartes journalières CGN à destination des habitants de Founex et de Terre Sainte. Ces titres permettent de voyager en première classe sur tout le lac Léman. **Les croisières et les courses transfrontalières avant 9h00 ne sont toutefois pas comprises dans cette offre.**

Contactez-nous par téléphone aux heures de bureau pour réserver vos cartes.

Disponibilité des cartes journalières CGN - 2024

- [Juin](#)
- [Juillet](#)
- [Août](#)
- [Septembre](#)
- [Octobre](#)
- [Novembre](#)

Juin 2024

Dernière mise à jour le 28.06.2024, à 11:22:27

Juillet 2024

Dernière mise à jour le 28.06.2024, à 11:22:27

Août 2024

Dernière mise à jour le 28.06.2024, à 11:22:27

Septembre 2024

Dernière mise à jour le 28.06.2024, à 11:22:27

Octobre 2024

Dernière mise à jour le 28.06.2024, à 11:22:27

Novembre 2024

Dernière mise à jour le 28.06.2024, à 11:22:27

Conditions générales :

Nos cartes journalières sont vendues au prix de CHF 20.00 l'unité.

Elles sont à retirer au guichet de l'administration communale, durant les heures d'ouverture.

Les titres vendus ne sont ni repris, ni échangés, ni remboursés en cas de perte, vol, ou non utilisation.

Vous pouvez réserver vos cartes par téléphone, au +41(0)22 960 88 88, durant les heures d'ouverture de l'administration communale.

Toute annulation doit nous parvenir au moins 3 jours avant la date du voyage.

Les cartes réservées mais non retirées au guichet vous seront facturées. Nous nous réservons par ailleurs le droit de

refuser des futures réservations dans ce cas de figure.

Cartes journalières CFF dégriffées

Les nouveaux titres sont désormais délivrés sous format papier, munis d'un QR code.

La commune de Founex a désormais rejoint l'offre nationale de cartes journalières CFF dégriffées. Ces titres permettent de voyager dans toute la Suisse, pour tous les itinéraires desservis par l'abonnement général des CFF, à un prix réduit par rapport à l'offre usuelle des CFF. Ils sont disponibles en 8 catégories de prix :

Achat au moins 10 jours à l'avance et jusqu'à 6 mois :

2ème classe demi-tarif : CHF 39.00

2ème classe plein tarif : CHF 52.00

1ère classe demi-tarif : CHF 66.00

1ère classe plein tarif : CHF 88.00

Achat à 10 jours ou moins de la date de voyage, jusqu'à la veille :

2ème classe demi-tarif : CHF 59.00

2ème classe plein tarif : CHF 88.00

1ère classe demi-tarif : CHF 99.00

1ère classe plein tarif : CHF 148.00

Avant l'achat, veuillez vérifier la disponibilité de votre carte aux dates voulues, via [le portail dédié de l'Alliance Swiss Pass](#).

Veuillez également consulter attentivement les conditions générales ci-dessous.

Conditions générales :

La Commune ne vend les cartes journalières dégriffées CFF **qu'aux habitants de Founex inscrits en résidence principale**. Elles sont nominatives et nécessitent ainsi la présentation d'une pièce d'identité lors de l'achat.

Les cartes ne sont pas disponibles pour les enfants de 6 à 15.99 ans. Pour cette tranche d'âge, il y a lieu de consulter les [offres des CFF](#) pour un titre de transport plus abordable.

Ces titres peuvent être achetés jusqu'à 6 mois à l'avance, et jusqu'à un jour avant la date de voyage prévue. Ils ne peuvent être acquis le jour venu.

Il n'est plus possible de réserver ces cartes pour un achat ultérieur. Ainsi, la Commune de Founex ne peut répondre aux sollicitations faites par téléphone ou courrier électronique. **Les cartes doivent ainsi être directement achetées au guichet de l'administration communale, aux heures d'ouverture.**

Les cartes journalières dégriffées CFF sont issues d'un contingent national. Ainsi, leur disponibilité dépend des achats effectués dans toutes les autres communes de Suisse.

Les titres vendus ne sont ni repris, ni échangés. Un remboursement peut être possible sous certains motifs spécifiques, **mais dans la plupart des cas des frais de remboursement de CHF 10.00 sont alors perçus. Veuillez consulter les conditions affichées sur le portail de Swisspass pour de plus amples renseignements.**

Le système de cartes journalières dégriffées CFF étant nouveau, la Commune se réserve le droit d'adapter ses conditions de vente au fur et à mesure des situations rencontrées.

Informations générales

Lignes TPN (Bus)

La commune de Founex est desservie par les lignes suivantes des Transports Publics Nyonnais :

Ligne 811 : Coppet - Nyon - Gland

Cette ligne passe par les arrêts "Founex Ouest", "Founex Village" et "Founex Est", tous situés sur la Grand'Rue.

Ligne 813 : Crassier - Coppet - Chavannes-des-Bois

Cette ligne dessert Founex au centre de Châtaigneriaz, à l'intersection avec la Route du Vieux-Pressoir.

[Horaires sur le site des TPN](#)

Lignes CFF (Trains)

La gare CFF la plus proche est celle de Coppet, accessible depuis Founex par la ligne de bus 811 (Terminus).

[Horaires sur le site des CFF](#)

Ligne CGN (bateaux)

L'arrêt régulier le plus proche est celui du Port de Coppet, atteignable par le bus 811 suivi d'un trajet d'environ 5 minutes à pieds. Coppet est desservi par la ligne principale de la CGN.

[Horaires sur le site de la CGN](#)

Communautés tarifaires

La région de Terre Sainte voit se chevaucher deux communautés tarifaires, variant selon la destination. Ainsi, tout déplacement en direction de Genève est tarifé avec unireso, tandis que les autres déplacements dans le Canton de Vaud sont régis par Mobilis. Les déplacements en bateau ne sont pas compris dans ces zones tarifaires.

Informations et plans de zones sur les sites :

[Unireso](#) : Genève et alentours

[Mobilis](#) : Canton de Vaud

Vente de Mobicard TPN

Depuis le 15 mars 2022, des distributeurs embarqués ont été installés dans les bus TPN. Ceux-ci permettent l'achat d'un titre de transport par carte bancaire sans contact, par smartphone, ou avec la carte prépayée **MobiCard**.

Cette carte peut être acquise et chargée du montant de votre choix entre CHF 2.50 et CHF 100.00 auprès du guichet de l'administration communale.

Subvention - Remboursement partiel des abonnements de transports publics

Afin d'encourager la mobilité douce, chaque habitant a la possibilité de se faire subventionner partiellement son abonnement de transports publics, qu'il soit mensuel ou annuel, sous la forme d'un remboursement.

Ce subside se calcule à hauteur de 10% du prix de l'abonnement, par personne et par an.

Pour l'obtenir, il faut vous rendre au guichet de l'administration communale, muni de l'abonnement acquis et de sa quittance d'achat.

Cette offre n'est valable que pour les abonnements de transport non-transmissibles. Les autres titres de transport (par exemple : abonnement demi-tarif, carte multicourses, etc.) ne donnent pas droit à cette subvention. Ce remboursement ne peut être obtenu avant l'achat de l'abonnement.

Administration Communale
Rte de Châtaigneriaz 2
Case postale 48
1297 Founex

Tél.: +41 (0)22 960 88
88

Fax: +41 (0)22 960 88
89

Site: www.founex.ch

Email: [greffe\(at\)founex.ch](mailto:greffe(at)founex.ch)